



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2023/186

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT – ANTENNE DE L'ESPACE EMPLOI MONTESQUIEU

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 37

Quorum : 23

Date de convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 7 décembre 2023

Secrétaire de séance : Nathalie BURTIN-DAUZAN

Le 14 décembre de l'année deux mille
vingt-trois à 18h30
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 21 septembre et 19 octobre 2023 sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND
DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme SOUBELET	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER
DUMESNIL Mickaël	P	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
DUCOSSON Anne-Cécile	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	M. BARBAN
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	A	
MÉRIAU Stéphane	E	Mme BURTIN-DAUZAN	LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	A		SIDAOUI Alain	E	Mme TALABOT
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	A				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent / D = Distanciel



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2023/186

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT – ANTENNE DE L'ESPACE EMPLOI MONTESQUIEU

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, notamment l'article 3-2-3 « Action sociale d'intérêt communautaire »,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 61 à 63,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la délibération n°2311-095 de la commune de La Brède en date du 27 novembre 2023,

Vu l'accord de l'agent mobilisé sur le C.C.A.S. de La Brède,

Vu le projet de convention ci-après annexé,

Vu l'avis de la Commission Solidarités du 21 novembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Conformément à sa compétence, la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) a développé une politique de soutien à l'insertion professionnelle des personnes résidant sur son territoire. Proximité, Solidarités et Innovation en sont les maîtres mots.

Cette politique est mise en œuvre, notamment, par l'espace emploi Montesquieu, plateforme partenariale d'accueil et d'accompagnement vers et dans l'emploi.

Au 14 octobre 2020, l'espace emploi Montesquieu est installé 15 cours Gambetta à Léognan et réunit le service emploi de la Communauté de commune, le PLIE des Graves, la Mission Locale des Graves et la Maison des services aux publics de la Communauté de communes.

Dans ce cadre, une antenne de la Communauté de Communes de Montesquieu est déployée sur la commune de La Brède. Cette antenne s'adresse à tous les demandeurs d'emploi résidant sur le territoire communautaire. Elle a vocation à territorialiser l'activité du service emploi de la CCM pour capter tous les publics et optimiser le développement de ses actions.

Pour animer cette antenne emploi, la Communauté de Communes de Montesquieu s'associe à la commune La Brède au travers d'une convention de mise à disposition, affectant un agent, à cette mission à hauteur de 3 heures hebdomadaires.

Cette mise à disposition implique le remboursement des salaires versés par la commune La Brède à hauteur de 3 heures hebdomadaires, auquel s'ajoute le remboursement des frais de déplacement liés à l'exercice des missions confiées par la Communauté de Communes de Montesquieu. Ce remboursement s'effectue au trimestre échu à réception des justificatifs (bulletins de traitement et état des frais de déplacements signés du Maire de La Brède).

Les modalités de suivi et d'évaluation de l'antenne de l'Espace Emploi Montesquieu sont intégrées à la convention de mise à disposition de l'agent.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2023/186

**OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT
– ANTENNE DE L'ESPACE EMPLOI MONTESQUIEU**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le principe de cette mise à disposition d'un agent auprès de l'antenne de l'Espace Emploi Montesquieu,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention ci-après annexée,
- Prévoit l'inscription de la somme nécessaire au budget.

Fait à Martillac, le 14 décembre 2023



Nathalie BURTIN-DAUZAN
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Nathalie Burtin-Dauzan
Date de signature : 19/12/2023
Qualité : Parapheur CC Montesquieu - Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Signé électroniquement par : Bernard Fath
Date de signature : 19/12/2023
Qualité : Parapheur President Montesquieu

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20231214-2023_186-DE

